

SOUVERAIN TRIBUNAL « THÉMIS »

Dans la mythologie grecque Thémis - fille de Gaïa, la terre et d'Ouranos, le ciel - est la déesse de la justice et de l'équité. Choisie pour désigner le Souverain Tribunal du 31^{ème} Degré du R.:E.:A.:A.: cette appellation en indique les thèmes. Dire Justice, c'est dire aussi Equité. Encore faut-il différencier ces deux vertus.

La justice, c'est classiquement la juste appréciation, la reconnaissance et le respect des droits et des mérites de chacun. Elle constitue une obligation morale. Elle peut être considérée au sens philosophique (constituant un idéal), normatif (émanant d'une autorité) ou institutionnel (caractérisant une société). La justice, c'est aussi l'imposition et l'application, s'il y a lieu, d'une sanction justifiée. Punir est un devoir. Ne pas punir est une injustice. Sanctionner, c'est rétablir la justice.

L'équité, c'est l'appréciation naturelle de ce qui est dû à chacun. Elle introduit la distinction à opérer entre *le juste et l'injuste*, qui, en principe, doit régler toute conduite. L'équité met ainsi chacun sur un pied d'égalité. Cette notion de *juste salaire* nous renvoie à celui des mauvais compagnons qui voulaient tricher pour en obtenir un supérieur. Et qui, pour cela, ont assassiné l'architecte Hiram !

Les deux vertus précitées ont été magnifiquement promues par huit sages législateurs, mythiques ou réels (*Manou, Zoroastre, Confucius, Moïse, Hermès, Mahomet, Jésus*). Leur parole est précieuse à entendre à ce 31^{ème} Degré, pour une concrétisation dans la Cité.

*

* *